

**INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTÉRISTIQUES NOTAMMENT
JURIDIQUES, FINANCIÈRES ET COMPTABLES DE LA SOCIÉTÉ**



**DANS LE CADRE DE L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIÉE INITIÉE PAR
LA SOCIÉTÉ**



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

Le présent document relatif aux autres informations de la société Direct Énergie a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 24 juillet 2018, conformément aux dispositions de l'article 231-28 de son règlement général et à l'instruction de l'AMF n°2006-07 du 25 juillet 2006 relative aux offres publiques. Ce document a été établi sous la responsabilité de Direct Énergie.

Le présent document incorpore par référence le document de référence de Direct Énergie pour l'exercice social clos le 31 décembre 2017 enregistré par l'AMF le 26 avril 2018 sous le numéro R. 18-026 et complète la note en réponse établie par Direct Énergie et visée par l'AMF le 24 juillet 2018, sous le n°18-325, en application de la décision de conformité du même jour (ci-après la « **Note en Réponse** »).

Le présent document et la Note en Réponse sont disponibles sur le site internet de Direct Énergie (www.direct-energie.com) et sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) et peuvent être obtenus sans frais et sur simple demande auprès de :

Direct Énergie
2 bis rue Louis Armand
75015 Paris
France

Un communiqué sera diffusé conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre publique, afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

SOMMAIRE

I.	Rappel des principaux termes de l'Offre.....	3
II.	Informations requises au titre de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF ..	4
III.	Événements récents intervenus depuis la publication du Document de Référence	4
3.1.	Informations financières du premier trimestre 2018.....	4
3.2.	Modification de la structure du capital de la Société	4
3.2.1.	Acquisition par l'Initiateur d'une participation de 73% au capital de Direct Énergie ..	4
3.2.2.	Déclarations de franchissements de seuils et des droits de vote.....	6
3.2.3.	Structure du capital de la société au 6 juillet 2018	6
3.2.4.	Fin des pactes d'actionnaires conclus relatif à la Société.....	7
3.3.	Incidence de l'Acquisition des Blocs sur les conventions conclues avec des sociétés apparentées	7
3.4.	Modification de la gouvernance de Direct Énergie	7
3.5.	Assemblée générale de la Société	8
IV.	Communiqués de presse et données financières diffusés depuis l'enregistrement du Document de Référence.....	8
V.	Attestation de la personne responsable de l'information relative à Direct Énergie.	9

I. RAPPEL DES PRINCIPAUX TERMES DE L'OFFRE

En application du Titre III du Livre II, et plus particulièrement des articles 233-1 2° et suivants du règlement général de l'AMF, la société Total, société anonyme dont le siège social est situé 2 place Jean Millier, La Défense 6, 92400 Courbevoie, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 542 051 180 (« **Total** » ou l'« **Initiateur** ») offre de manière irrévocable aux actionnaires de la société Direct Énergie, société anonyme dont le siège social est situé 2bis rue Louis Armand, 75015 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 442 395 448 (« **Direct Énergie** » ou la « **Société** ») et dont les actions sont admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris sous le code ISIN FR0004191674 (les « **Actions** ») d'acquérir la totalité des Actions qui ne sont pas détenues par l'Initiateur au prix de 42 euros par Action (l'« **Offre** ») dont les caractéristiques sont décrits de manière plus détaillée à la section 2 de la note d'information préparée par Total (la « **Note d'Information** ») et à la section II de la Note en Réponse.

L'Offre qui fait suite à l'acquisition par l'Initiateur de 33 311 459 Actions porte sur :

- (i) la totalité des 12 296 910 Actions d'ores et déjà émises non détenues par l'Initiateur à la date de l'Offre, à l'exception, d'une part, des 1 810 Actions auto-détenues par Direct Énergie et, d'autre part, des 717 065 Actions Indisponibles d'ores et déjà émises et détenues par les mandataires sociaux de la Société ou leurs holdings patrimoniales (les « **Holdings Patrimoniales** ») qui bénéficient, sous certaines conditions, des mécanismes de liquidité décrits à la section 2.5 de la Note d'Information ; et
- (ii) les 1 044 348 Actions qui seraient susceptibles d'être émises avant la date de clôture de l'Offre à raison de l'exercice des 1 044 348 options de souscription d'Actions attribuées aux salariés et mandataires sociaux de la Société ou de ses filiales en circulation au 30 juin 2018 (les « **Options** »), à l'exception des Actions Indisponibles susceptibles d'être émises par exercice des Options et détenues par les mandataires sociaux de la Société qui bénéficient, sous certaines conditions, des mécanismes de liquidité décrits à la section 2.5 de la Note d'Information.

L'Offre ne porte pas sur les 1 309 712 bons de souscription d'actions émis le 31 octobre 2017 au profit de Lucia Holding, société par actions simplifiée dont le siège social est situé Chemin de Maussac, Domaine de Patau 34420 Villeneuve-les-Béziers immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 531 330 389 (les « **BSA Quadran** ») qui, en application de leurs termes et conditions, sont incessibles, ni sur les Actions qui seraient susceptibles d'être émises à raison de l'exercice des BSA Quadran, aucun BSA Quadran ne pouvant être exercé avant la clôture de l'Offre (conformément aux conditions d'émission applicables).

L'Offre sera réalisée conformément à la procédure simplifiée prévue par les dispositions des articles 233-1 et suivants du règlement général de l'AMF. L'Offre sera ouverte pendant une période de 38 jours de négociation.

II. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AMF

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et de l'article 6 de l'instruction n° 2006-07 du 25 juillet 2006 dans sa dernière version en date du 20 mars 2015, le présent document relatif aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de la Société constitue une mise à jour des éléments significatifs de l'information périodique et permanente préalablement déposée par la Société et figurant dans le document de référence 2017 mis à la disposition du public le 27 avril 2018 (le « **Document de Référence** »), qu'il incorpore par référence.

Le rapport financier annuel pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 figure dans le Document de Référence.

Le rapport du conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne figure aux pages 279 et suivantes du Document de Référence.

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes pour l'exercice 2017 a été diffusé par voie de communiqué intégré dans le Document de Référence.

Ces documents sont disponibles en version électronique sur les sites Internet de Direct Énergie (www.direct-energie.com) et de l'AMF (www.amf-france.org). Ils peuvent également être obtenus sans frais auprès de Direct Énergie à l'adresse suivante : 2 bis rue Louis Armand, 75015 Paris.

Ces documents sont complétés par les informations suivantes relatives aux événements significatifs postérieurs au dépôt du Document de Référence référencés ci-après dans le présent document et dans les communiqués de presse publiés et mis en ligne par Direct Énergie, reproduits ci-après.

III. ÉVÉNEMENTS RÉCENTS INTERVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

3.1. Informations financières du premier trimestre 2018

Depuis la date de dépôt du Document de Référence, le chiffre d'affaires de Direct Énergie pour le premier trimestre 2018 a fait l'objet d'un communiqué de presse publié le 14 mai 2018, tel que reproduit en **Annexe 1**.

3.2. Modification de la structure du capital de la Société

3.2.1. Acquisition par l'Initiateur d'une participation de 73% au capital de Direct Énergie

L'Offre fait suite au franchissement par l'Initiateur des seuils de 30% et de 50% du capital social et des droits de vote de la Société, résultant de l'acquisition par l'Initiateur le 6 juillet 2018 de 33 311 459 actions et droits de vote de la Société (représentant, sur la base des données au 30 juin 2018, environ 73,04% du capital et 71,16% des droits de vote de la Société) par voie d'acquisition de blocs hors marché (l'« **Acquisition des Blocs** ») auprès des personnes suivantes :

- 15 000 000 actions auprès de la société Impala, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 4 rue Euler, 75008 Paris, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 562 004 614 (« **Impala** ») ;
- 8 307 826 actions auprès de la société AMS Industries, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 41 avenue George V, 75008 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 447 948 076 (« **AMS** ») ;
- 2 474 544 actions auprès de la société Lov Group Invest, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 5 rue François Ier, 75008 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 494 031 008 (« **LGI** ») ;
- 2 067 870 actions auprès de la société EBM Trirhena, société de droit Suisse dont le siège social est situé 27 Weidenstrasse 4142 Münchenstein, Suisse, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bâle sous le numéro CHE – 109.336.300 (« **EBM** ») ;
- 375 368 actions auprès de Monsieur Xavier Caïtucoli, né le 30 novembre 1970 à Paris (75014) et résidant 87 boulevard Suchet, Paris (75016), occupant les fonctions de président directeur général de la Société ;
- 373 246 actions auprès de la société Crescendix, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 36 rue de Monceau, 75008 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 752 446 815 ;
- 419 854 actions auprès de la société Crescendissimo, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 36 rue de Monceau, 75008 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 839 754 009 ;
- 4 292 751 actions auprès de la société Luxempart, société anonyme dont le siège social est situé 12 rue Léon Laval, L-3372 Leudelange, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 27.846 (« **Luxempart** »),

(ensemble les « **Cédants** » et individuellement, un « **Cédant** »)

L'Acquisition des Blocs est intervenue le 6 juillet 2018 (la « **Date de Réalisation** ») en application d'un contrat de cession d'Actions conclu le 17 avril 2018 entre Total et les Cédants, modifié par avenant en date 22 juin 2018 (le « **Contrat d'Acquisition** ») dont la mise en œuvre était soumise à la réalisation de conditions suspensives suivantes :

- (i) l'obtention de l'autorisation de l'Acquisition des Blocs par la Commission Européenne ;
- (ii) l'émission d'un avis motivé favorable du conseil d'administration de la Société sur l'intérêt de l'Offre et sur ses conséquences pour la Société, ses actionnaires et ses salariés sur le fondement de l'article 231-17 du règlement général de l'AMF ; et

- (iii) l'obtention par chaque Cédant de la mainlevée de l'ensemble des sûretés portant sur les Actions qu'il détenait.

Dans le cadre de l'Acquisition des Blocs, les Actions des Cédants ont été acquises par Total à un prix de 42 euros par Action.

Aux termes du Contrat d'Acquisition, les Cédants bénéficient en outre d'un droit de suite dans l'hypothèse où, avant le 6 juillet 2019, Total (ou l'une de ses filiales), agissant seul(s) ou de concert, venait à acquérir des Actions (en bourse ou hors bourse) à un prix unitaire supérieur au prix de 42 euros par Action (une « **Transaction Ulérieure** »). En cas de Transaction Ulérieure, Total s'est engagé à verser à chaque Actionnaire Cédant un montant égal à (A) la différence positive entre (x) le prix par action offert dans le cadre de la Transaction Ulérieure et (y) 42 euros, multipliée par (B) le nombre d'Actions transférées par l'Actionnaire Cédant concerné à Total.

3.2.2. Déclarations de franchissements de seuils et des droits de vote

Conformément aux articles 223-11 et suivants du règlement général de l'AMF et aux articles L. 233-7 et suivants du code de commerce, l'Initiateur a déclaré à l'AMF et à Direct Énergie qu'il avait, à la suite de l'Acquisition des Blocs, franchi à la hausse, le 6 juillet 2018, tous les seuils légaux compris entre zéro et 2/3 du capital social et des droits de vote de la Société suite à l'exécution du Contrat d'Acquisition relatif à l'Acquisition des Blocs.

Réciproquement, les Cédants, membres du concert majoritaire, ont déclaré, par courriers à l'AMF et à Direct Énergie qu'ils avaient franchi à la baisse le 6 juillet 2018 tous les seuils légaux compris entre 2/3 jusqu'à zéro. Luxempart a déclaré avoir franchi à la baisse les seuils légaux compris entre 10% jusqu'à zéro.

3.2.3. Structure du capital de la société au 6 juillet 2018

Le tableau ci-après présente, à la connaissance de la Société, la répartition du capital et des droits de vote de Direct Énergie à la suite de la réalisation de l'Acquisition des Blocs, au 6 juillet 2018 :

Actionnaires	Nombre d'Actions	En %	Nombre de droits de vote théoriques	En %
Total	33 311 459	73,04%	33 311 459	71,16%
BDL Capital Management	1 988 555	4,36%	1 988 555	4,25%
Monsieur Fabien Choné ¹	854 505	1,87%	1 479 010	3,16%
HSBC Bank Plc	599 030	1,31%	599 030	1,28%
Monsieur Xavier Caïtucoli ²	595 226	1,30%	651 326	1,39%
Lucia Holding	246 704	0,54%	246 704	0,53%
Monsieur Sébastien Loux ³	228 714	0,50%	363 890	0,78%
FCPE DE	97 947	0,21%	97 947	0,21%
Auto-détention	1 810	0,00%	1 810	0,00%
Flottant	7 684 419	16,86%	8 069 688	17,24%

¹ Dont 93 131 Actions Indisponibles.

² Directement et indirectement (par l'intermédiaire de ses Holdings Patrimoniales), l'ensemble étant des Actions Indisponibles.

³ Dont 28 708 Actions Indisponibles.

Actionnaires	Nombre d'Actions	En %	Nombre de droits de vote théoriques	En %
Total	45 608 369	100%	46 809 419	100%

3.2.4. Fin des pactes d'actionnaires conclus relatif à la Société

Dans le cadre de l'Acquisition des Blocs, il a été mis fin :

- au pacte d'actionnaires liant le concert formé par Impala, LGI, EBM et AMS ; et
- au pacte d'actionnaires conclu entre Impala, LGI, EBM et Luxempart,

qui sont décrits à la section 6.2.3.1 du Document de Référence.

3.3. Incidence de l'Acquisition des Blocs sur les conventions conclues avec des sociétés apparentées

Suite à la réalisation de l'Acquisition des Blocs :

- La convention d'animation conclue le 13 décembre 2017 entre Direct Énergie et Impala a été résiliée avec effet au 6 juillet 2015 sans pénalité ;
- La convention d'assistance conclue le 1^{er} octobre 2015 entre Direct Énergie et AMS a été résiliée avec effet au 6 juillet 2015 sans pénalité ;
- La convention financière conclue le 1^{er} octobre 2015 entre Direct Énergie et Impala a été résiliée avec effet au 6 juillet 2015 sans pénalité.

Les commissions et redevances forfaitaires annuelles dues à Impala et AMS au titre de ces conventions leur seront dues *pro rata temporis* sans indemnisation complémentaire.

3.4. Modification de la gouvernance de Direct Énergie

Concomitamment à la réalisation de l'Acquisition des Blocs conformément au Contrat d'Acquisition, (i) Madame Monique Roosmale Nepveu, administratrice, (ii) Impala, représenté par Madame Stéphanie Levan, administratrice, (iii) AMS, représenté par Madame Sybille de Richecour-Falguière, administratrice, (iv) Luxempart, représenté par Monsieur Jacquot chwertzer, administrateur, (v) Monsieur Jean-Paul Bize, administrateur, (vi) Monsieur Jacques Veyrat, censeur, et (vii) Luxempart Management S.A.R.L, représenté par Monsieur Alain Huberty, censeur, ont démission de leurs fonctions avec effet au 6 juillet 2018.

Ces démissions sont intervenues après que le conseil d'administration de Direct Énergie ait recommandé l'Offre.

Le conseil d'administration de la Société, réuni le 5 juillet 2018, a coopté :

- Monsieur Philippe Sauquet, Directeur général au sein de la division Gas Renewables & Power de Total et membre du comité exécutif du groupe Total ;
- Madame Namita Shah, Directrice générale People & Social Responsibility au sein de Total et membre du comité exécutif du groupe Total ;
- Madame Helle Kristoffersen, Directrice Stratégie et Secrétariat Général au sein de la

- division Gas Renewables & Power de Total ;
- Madame Cécile Arson, Directrice Financière au sein de la division Gas Renewables & Power de Total ; et
- Monsieur Jean-Hugues de Lamaze, associé et senior portfolio manager Ecofin.

Ces cooptations, qui ont pris effet le 6 juillet 2018, seront soumises à la ratification de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

Le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit :

- Monsieur Xavier Caïtucoli, président directeur général ;
- Xirr Europe, représentée par Monsieur Nicolas Gagnez (membre indépendant) ;
- Monsieur Philippe Sauquet ;
- Madame Namita Shah ;
- Madame Helle Kristoffersen ;
- Madame Cécile Arson ; et
- Monsieur Jean-Hugues de Lamaze (membre indépendant).

3.5. Assemblée générale de la Société

L'assemblée générale des actionnaires de la Société s'est tenue le 29 mai 2018 et toutes les résolutions à l'ordre du jour ont été adoptées.

IV. COMMUNIQUÉS DE PRESSE ET DONNÉES FINANCIÈRES DIFFUSÉS DEPUIS L'ENREGISTREMENT DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Les communiqués de presse diffusés depuis l'enregistrement du Document de Référence sont reproduits en **Annexe 1** (Communiqués de presse et information depuis la diffusion du Document de Référence) de ce présent document.

Ces communiqués de presse diffusés par la Société sont les suivants :

14 mai 2018	Chiffres d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2018
6 juillet 2018	Total finalise l'acquisition de 73% de Direct Énergie et dépose une offre publique obligatoire

Ces communiqués sont également disponibles sur le site internet de la Société (www.direct-energie.com) sous les rubriques « Communiqués de Presse » et « Communiqués Financiers ».

La prochaine communication financière de la Société devrait intervenir le 27 septembre 2018 avec la publication de ses résultats au titre du premier semestre de l'année 2018.

**V. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'INFORMATION RELATIVE À
DIRECT ÉNERGIE**

« J'atteste que le présent document qui a été déposé le 24 juillet 2018 et qui sera diffusé au plus tard le jour de négociation précédant l'ouverture de l'offre publique, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF et par son instruction n°2006-07 dans le cadre de l'offre publique initiée par Total, visant les actions de Direct Énergie. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Monsieur Xavier Caïtucoli
Président Directeur Général de Direct Énergie

Annexe 1

Communiqués de presse et informations depuis la diffusion du Document de Référence

1. Chiffres d'affaires du 1er trimestre 2018



Communiqué de presse

Paris, le 14 mai 2018

Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2018

Activité en hausse : **+25,7% à 489,8 M€**

Poursuite de la dynamique commerciale en France : **287.000 sites clients acquis**

<i>En millions d'euros</i>	T1 2018	T1 2017 (**)	Variation
Produit des activités ordinaires sur 3 mois (*)	489,8	389,8	25,7%
<i>dont Chiffre d'affaires hors marge sur Energy Management</i>	<i>483,5</i>	<i>358,0</i>	<i>35,1%</i>
<i>dont marge sur Energy Management</i>	<i>6,3</i>	<i>31,8</i>	<i>-80,2%</i>

(*) données non auditées, chiffre d'affaires estimé, contribution par segment détaillée en annexe

(**) application rétroactive de la mise en œuvre de la norme IFRS 15 sur l'exercice 2017

Activité en croissance

Le chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2018 poursuit sa croissance pour s'établir à 489,8 M€. Cette nouvelle progression de 25,7% par rapport au 1^{er} trimestre 2017 s'explique par :

- La poursuite de la dynamique commerciale en France qui se traduit par une contribution du segment commerce en hausse de 26,4% à 451,5 M€ (357,1 M€ sur la même période 2017),
- La première contribution, suite à l'intégration du groupe Quadran dans le périmètre de consolidation à compter du 31 octobre 2017, du segment énergies renouvelables à hauteur de 32,1 M€,
- La baisse de la production des actifs flexibles (centrales à gaz de Bayet et Marcinelle) qui recule à 430 GWh contre 930 GWh sur le 1^{er} trimestre 2017 et qui explique la contraction du chiffre d'affaires du segment production à 6,3 M€ contre 32,7 M€ sur la même période 2017. Cette variation se justifie par un changement de contexte de prix de marché : en effet, alors que les prix de gros de l'électricité ont été relativement stables sur le 1^{er} trimestre 2018, les premiers mois de 2017 avaient été marqués par une forte volatilité liée notamment à l'indisponibilité du parc nucléaire.



Poursuite de la dynamique commerciale en France

Le Groupe a acquis 287.000 sites clients sur ce premier trimestre, en nette progression par rapport au 1^{er} trimestre 2017 qui affichait déjà un record avec 233.000 nouveaux sites.

La dynamique reste soutenue par le segment des résidentiels (207.000 sites acquis), mais également par le segment des « Grands comptes » dont les acquisitions se sont élevées à 67.000 sites contre 21.000 sur la même période en 2017. Cette performance confirme la volonté du Groupe de poursuivre son développement de façon équilibrée sur tous les segments de consommateurs.

Au 31 mars 2018, le portefeuille clients s'établit à 2.704.000 sites livrés, en croissance de 5,7% par rapport au 31 décembre 2017.

Code ISIN : FR0004191674 / Code LEI : 969500AZY2G5SSJC5G90

Code mnémonique : DIREN/ Euronext Paris, compartiment A

A propos de Direct Energie

Premier acteur alternatif français de l'énergie, Direct Energie se positionne comme l'énergéticien du XXI^{ème} siècle en mettant au cœur de sa stratégie, la satisfaction de ses clients, l'innovation et le développement des énergies d'avenir. Présent en France (métropolitaine et DOM-TOM) et en Belgique, le groupe fournit en électricité et en gaz plus de 2.6 millions de sites clients résidentiels et non résidentiels. Direct Energie est également producteur d'électricité grâce à des moyens de production renouvelables (éoliens terrestres, solaires, hydrauliques, biogaz) et flexibles (cycles combinés au gaz naturel), implantés sur tout le territoire.

En 2017, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 1 966 M€ (1 141 M€ retraité de l'impact de la mise en application de la norme IFRS 15, obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2018).

Pour plus d'informations : www.direct-energie.com

Contact presse Image Sept:

Grégoire Lucas – gregoire.lucas@image7.fr - Tel + 33 (0)1 53 70 74 94

Marie Artzner - martzner@image7.fr - Tel + 33 (0)1 53 70 74 31 ou + 33 (0)6 75 74 31 73

CM CIC Market Solutions

Stéphanie Stahr – stephanie.stahr@cmcic.fr - Tel + 33 (0)1 53 48 80 59

Direct Energie

Relations Investisseurs : Mathieu Behar – mathieu.behar@direct-energie.com - Tel +33 (0)1 73 03 74 16

Relations Presse : relations-presse@direct-energie.com – Tel +33 (0)1 73 03 78 72

Informations sectorielles (*)

En milliers d'euros	Commerce		Production		Energies Renouvelables	Total		Total
	France	Belgique	France	Belgique	France	France	Belgique	
Chiffre d'affaires au 31 mars 2018								
Produits des activités ordinaires	444 528	6 973	3 691	2 576	32 059	480 278	9 549	489 827
Chiffre d'affaires au 31 mars 2017 (**)								
Produits des activités ordinaires	350 893	6 206	25 553	7 117	-	376 446	13 323	389 768

(*) données non auditées

(**) application rétroactive de la mise en œuvre de la norme IFRS 15 sur l'exercice 2017

2. Total finalise l'acquisition de 73% de Direct Énergie et dépose une offre publique obligatoire



Total finalise l'acquisition de 73% de Direct Énergie et dépose une offre publique obligatoire

Paris, 06 juillet 2018 Paris, 17h30 – Total et Direct Énergie annoncent la finalisation, ce jour, de l'acquisition par Total de 73,04% du Capital de Direct Énergie¹, sur la base d'un prix de 42 euros par action, soit pour environ 1,4 milliard d'euros. Cette acquisition, qui fait suite à la levée de l'ensemble des conditions suspensives relatives aux accords signés le 17 avril 2018 avec les principaux actionnaires de Direct Énergie, a été suivie par le dépôt par Total, ce jour, d'un projet d'offre publique obligatoire portant sur les actions Direct Énergie non encore détenues par Total, au même prix par action de 42 euros. Ce projet d'offre demeure soumis à l'examen de l'AMF qui appréciera sa conformité aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Le cabinet Ledouble, désigné par le conseil d'administration de Direct Énergie en qualité d'expert indépendant, a conclu que le prix offert est équitable, du point de vue financier, pour les actionnaires minoritaires de Direct Énergie, y compris dans le cadre du retrait obligatoire que Total demandera à mettre en œuvre si les conditions requises sont réunies.

« Le Conseil d'administration recommande à l'unanimité à l'ensemble des actionnaires de Direct Énergie d'apporter leurs titres à cette offre. Cette opération est en effet une nouvelle étape extrêmement positive pour Direct Énergie, ses équipes et ses clients » a pour sa part déclaré Xavier Caïtucoli, Président-directeur général de Direct Énergie.

« Cette opération nous permet d'accélérer notre intégration aval dans la chaîne gazière et électrique et d'atteindre la taille critique sur les marchés français et belge où nous sommes en forte croissance », déclare Patrick Pouyanné, Président-directeur général de Total.

La composition du conseil d'administration de Direct Énergie a été modifiée afin de tenir compte de la nouvelle composition de l'actionnariat. Ainsi, aux côtés des administrateurs restants, Xavier Caïtucoli et Xirr Europe (représenté par Nicolas Gagnez) en tant qu'administrateur indépendant, sont cooptés Philippe Sauquet, Namita Shah, Helle Kristoffersen et Cécile Arson en tant qu'administrateurs, ainsi que Jean-Hugues de Lamaze en qualité d'administrateur indépendant. Ces cooptations seront soumises à la ratification de la prochaine assemblée générale des actionnaires de Direct Énergie.

¹ Sur la base d'un capital composé de 45 608 369 actions au 30 juin 2018, conformément aux informations publiées par Direct Énergie sur son site Internet.

Informations importantes

La documentation relative au projet d'offre publique, déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF), comporte les termes et conditions relatives à ladite offre publique. Le projet d'offre publique ainsi que la documentation relative au projet d'offre publique demeurent soumis à l'examen de l'AMF. Il est fortement recommandé aux investisseurs et aux actionnaires d'en prendre connaissance, ainsi que de tout avenant ou ajout, dans la mesure où ils contiennent ou contiendront des informations importantes sur Total, Direct Energie et l'opération.

Ce communiqué ne doit pas être publié, diffusé ou distribué, directement ou indirectement, dans tout pays dans lequel la distribution de ces informations fait l'objet de restrictions légales.

La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué dans certains pays peut faire l'objet de restrictions légales ou réglementaires. Par conséquent, les personnes situées dans les pays où ce communiqué est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer sur de telles restrictions et s'y conformer. Total décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.

Dans la mesure permise par les lois et règles applicables, y compris la réglementation 14e-5 (Rule 14e-5) de l'U.S. Exchange Act, Total et ses affiliés, son courtier ainsi que les affiliés de ce dernier (agissant en qualité de mandataires au nom et pour le compte de Total et de ses affiliés), peuvent, à compter de ce jour, directement ou indirectement, acheter tout titre qui donnerait accès immédiat ou différé au capital de Direct Energie, y compris en dehors de l'offre publique. Ces transactions peuvent être effectuées sur les marchés au prix de marché ou dans le cadre de transactions privées à un prix négocié. Ces transactions ne seront en aucun cas conclues à un prix supérieur au prix d'offre. Aucun achat de titres en dehors de l'offre ne sera effectué par Total ou ses affiliés aux États-Unis d'Amérique. En outre, les conseils financiers de Total peuvent également poursuivre des activités ordinaires de négociation sur des titres Direct Energie, qui peuvent comprendre des achats ou certains accords en vue d'un achat de titres.

Ce communiqué de presse est susceptible d'inclure des énoncés prévisionnels et des formulations indiquant des tendances, tel que les mots « anticipe », « estime », « prévoit », « croit », « pourrait », « devrait », « ferait », « entend », « peut », « potentiel » et toute autre expression similaire. Ces énoncés prévisionnels sont uniquement fondés sur les informations disponibles actuellement et ne sont valables qu'à la date du présent communiqué de presse. De tels énoncés prévisionnels sont fondés sur les attentes actuelles de la direction et sont soumis à d'importants risques économiques, concurrentiels et d'affaires, incertitudes et contingences, dont nombre sont inconnus et nombre desquels Total est incapable de prévoir ou de contrôler. De tels facteurs pourraient occasionner une différence substantielle entre les résultats, performance et projets de Total concernant l'opération et tous futurs résultats, performance et projets exprimés ou suggérés par de tels énoncés prévisionnels. Total ne sera tenue à aucune obligation ni aucun engagement de diffuser une mise à jour ou une révision de tout énoncé prévisionnel figurant dans le présent communiqué de presse afin de refléter tout changement dans les prévisions ou les événements, conditions ou circonstance sur lesquels ces énoncés sont fondés.

À propos de Total

Total est un groupe mondial et global de l'énergie, l'une des premières compagnies pétrolières et gazières internationales, et acteur majeur des énergies bas carbone. Ses 98 000 collaborateurs s'engagent pour une énergie meilleure, plus sûre, plus propre, plus efficace, plus innovante, et accessible au plus grand nombre. Présent dans plus de 130 pays, Total met tout en œuvre pour que ses activités soient accompagnées d'effets positifs dans les domaines économiques, sociaux et environnementaux.

À propos de Direct Énergie

Premier acteur alternatif français de l'énergie, Direct Énergie se positionne comme l'énergéticien du XXI^{ème} siècle en mettant au cœur de sa stratégie, la satisfaction de ses clients, l'innovation et le développement des énergies d'avenir. Présent en France (métropolitaine et DOM-TOM) et en Belgique, le groupe fournit en électricité et en gaz plus de 2.6 millions de sites clients résidentiels et non résidentiels. Direct Énergie est également producteur d'électricité grâce à des moyens de production renouvelables (éoliens terrestres, solaires, hydrauliques, biogaz) et flexibles (cycles combinés au gaz naturel), implantés sur tout le territoire.

Total contacts

Relations Médias : +33 1 47 44 46 99 | presse@total.com | @TotalPress

Relations Investisseurs : +44 (0)207 719 7962 | ir@total.com

Direct Énergie Contacts

Relations Investisseurs : Mathieu Behar – mathieu.behar@direct-energie.com - Tel +33 (0)1 73 03 74 16

Relations Presse : relations-presse@direct-energie.com – Tel +33 (0)1 73 03 78 72

Contact presse Image Sept

Grégoire Lucas – gregoire.lucas@image7.fr - Tel + 33 (0)1 53 70 74 94

Marie Artzner - martzner@image7.fr - Tel + 33 (0)1 53 70 74 31 ou + 33 (0)6 75 74 31 73

CM CIC Market Solutions

Stéphanie Stahr – stephanie.stahr@cmcic.fr - Tel + 33 (0)1 53 48 80 59

Avertissement

Ce communiqué de presse est publié uniquement à des fins d'information et aucune conséquence juridique ne saurait en découler. Les entités dans lesquelles TOTAL S.A. détient directement ou indirectement une participation sont des personnes morales distinctes et autonomes. TOTAL S.A. ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait des actes ou omissions émanant desdites sociétés. Les termes « TOTAL », « Groupe TOTAL » et « Groupe » qui figurent dans ce document sont génériques et utilisés uniquement à des fins de convenance. De même, les termes « nous », « nos », « notre » peuvent également être utilisés pour faire référence aux filiales ou à leurs collaborateurs.

Ce document peut contenir des informations et déclarations prospectives qui sont fondées sur des données et hypothèses économiques formulées dans un contexte économique, concurrentiel et réglementaire donné. Elles peuvent s'avérer inexactes dans le futur et sont dépendantes de facteurs de risques. Ni TOTAL S.A. ni aucune de ses filiales ne prennent l'engagement ou la responsabilité vis-à-vis des investisseurs ou toute autre partie prenante de mettre à jour ou de réviser, en particulier en raison d'informations nouvelles ou événements futurs, tout ou partie des déclarations, informations prospectives, tendances ou objectifs contenus dans ce document.